

PARTENARIAT

EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES ACCIDENTS DE LA ROUTE LIÉS AU TRAVAIL

L'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL), l'Institut national pour le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises (INDR) et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg se déclarent partenaires pour la promotion de la prévention des accidents de la route liés au travail,

- vu la Charte nationale de la sécurité routière signée le 31 mars 2015 par tous les membres du Gouvernement,
 - vu le Plan d'action « sécurité routière », approuvé par le Gouvernement en conseil en date du 27 mars 2015,
 - vu le Débat de consultation à la Chambre des députés « Vision zéro - Comment combattre l'insécurité routière durablement ? » du 16 juin 2015,
- et
- considérant que la lutte contre les accidents du travail est une priorité pour les entreprises et la société,
 - considérant que la proportion des accidents de trajet demeure trop élevée et stagne à 20% de la totalité des accidents du travail,
 - considérant que malgré les efforts déployés, le nombre de tués et de blessés graves sur la route est inacceptable,
 - considérant que les accidents de la route génèrent des tragédies humaines et familiales incommensurables,
 - considérant que l'impact socio-économique des accidents de la route sur les entreprises et sur la société est substantiel,
 - considérant que les accidents de la route ne sont pas une fatalité, mais au contraire souvent évitables,
 - considérant que les accidents de la route liés au travail concernent autant les entreprises que leurs salariés,
 - considérant que la lutte contre les accidents de la route liés au travail relève d'une volonté commune et d'une responsabilité partagée entre les entreprises, les salariés et le Gouvernement,
 - convaincus que le seul objectif admissible de la lutte contre les accidents de la route liés au travail ne peut être que la Vision Zéro, c'est-à-dire zéro mort, zéro blessé grave sur nos routes,

L'UEL ET L'INDR S'ENGAGENT

- à intensifier leurs efforts de sensibilisation auprès des entreprises en vue de diminuer le nombre des accidents de la route liés au travail, à travers notamment l'action « Trajet, sécurisons-le ! » et le Guide ESR - Entreprise Socialement Responsable,
- à promouvoir au sein des entreprises une culture de sécurité routière au même titre qu'ils promeuvent une culture de sécurité et de santé au travail, dans le cadre notamment du Forum annuel de la Sécurité et de la Santé au Travail,
- à intégrer le volet de prévention des accidents de la route liés au travail dans leur Plan d'action de promotion de la sécurité et de la santé au travail,
- à identifier, mettre en valeur et diffuser les bonnes pratiques en entreprise,

LE GOUVERNEMENT S'ENGAGE

- à assister l'UEL et l'INDR pour la mise à jour et le développement de modules de l'action « Trajet, sécurisons-le ! »,
- à valoriser, dans ses campagnes de communication, les bonnes pratiques d'entreprises,
- à accompagner les initiatives nationales aidant les entreprises à se structurer et à se positionner par rapport à ce défi.

Nicolas Henckes
Secrétaire général de l'INDR

Michel Wurth
Président de l'UEL

François Bausch
Ministre du Développement durable et des
Infrastructures